

Commune : 85003
Alzenay

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : 000BL

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/500

Date de l'édition : 01/01/1999

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un plan de bornage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 22.01.2024 par M. GUILBAUDEAU, Frédéric, géomètre à Les Sables d'Olonne

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées

au dos de la chemise 8463.

A. Les Sables d'Olonne, le 22.01.2024

Cachet du rédacteur du document :
Frédéric GUILBAUDEAU

Géomètre Expert D.P.L.G.

N° INSC 4773 A

7 allée Alain Guenant - Le Château d'Olonne

Tél. 02 51 95 16 86

ORDRE DES GEOMETRES - EXPERTS

SELECTION de Géomètre - Expert n° 96806

Document dressé par

Frédéric GUILBAUDEAU

à Les Sables d'Olonne

Date 22.01.2024

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le bornage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de fiduciaire agréé).

Référence : L 22 8818 JG

